

## Liste des fiches disponibles :

### AIDES :

Fiche 1 : Tarif social - gaz et électricité

Fiche 2 : Fonds social chauffage

Fiche 3 : Mebar 2

## Autres fiches disponibles sur :

- le chauffage
- l'électricité
- l'eau
- les gestes utiles



*Si vous éprouvez des problèmes,  
vous pouvez contacter votre  
tuteur énergie.*

Editeur responsable : Alain Vaessen (UVCW) - 14, rue de l'Etoile à 5000 Namur  
Ne pas jeter sur la voie publique.

# Tarif social Gaz et électricité



*Je paie 30%  
moins cher !*



# POURQUOI ?



- Prix de l'énergie ↘↘↘ 30% moins cher.
- Si compteur à budget actif :
  - Fourniture minimale d'électricité pendant 6 mois si difficulté de paiement.
  - Secours gaz pendant la période hivernale (1/11 au 15/03).

# POUR QUI ?

- Catégories fédérales :  
le tarif social est automatique (sauf exception)
- Catégories régionales :  
attestation à rendre chaque année (médiateur de dettes, service de médiation de dettes ou CPAS)



Le tarif social est indiqué sur la facture de régularisation (annuelle). Vérifiez avec votre tuteur énergie si vous avez bien le tarif social !



# CATÉGORIES

## Fédérales :

- Revenu d'intégration sociale ou aide sociale financière aux réfugiés (CPAS)
- Allocation pour personne handicapée à + de 65 % (SPF Sécurité sociale)
- Allocation de revenu pour personne pensionnée RGPA ou GRAPA (ONP)

## Régionales :

= doit être le fournisseur



UNIQUEMENT CHEZ le Gestionnaire de Réseau !

- Règlement collectif de dettes—Avocat (médiateur)
- Médiation de dettes—CPAS ou service de médiation agréé
- Guidance éducative et financière du CPAS

## Tarif social

= pour tout ménage dont au moins une personne entre dans une catégorie